



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2018-38 ET 2018-40**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, a adopté les règlements suivants :

2018-38 : Règlement amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en créant une nouvelle aire d'affectation Ia (Commerce de gros et industrie à incidence faible) à même une partie de l'aire d'affectation Cb (Commerce et service artériel régional) adjacente et amendant également, à des fins de concordance, le règlement de zonage 2014-14 en créant la zone 1000-Ia à même une partie de la zone 605-Cb et en établissant les normes qui leur seront applicables ainsi que les classes d'usages et usages autorisés.

2018-40 : Règlement amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant la limite de deux aires d'affectation Ha et amendant également, à des fins de concordance, le règlement de zonage 2014-14 en agrandissant la zone 781-Ha à même une partie de la zone 764-Ha voisine et en modifiant certaines normes d'implantation applicables et classes d'usages autorisées dans cette dernière zone.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le jeudi 18 octobre 2018, a examiné ces règlements et les a approuvés et déclarés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ces règlements le 22 octobre 2018.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements sont en force et en vigueur depuis le 22 octobre 2018, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 31 octobre 2018.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière